

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal spéciale tenue mercredi le 6 juin 2018, à 18 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

**Le maire :** Monsieur Donald Perron

**Les conseillers (ère) :** Madame Marie Claude Boudreault  
Monsieur Jean-Paul Giroux  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Serge Dion  
Monsieur Réal Émond

**Absent :** Monsieur Réjean Tremblay

**Assiste également à cette séance :**  
Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 18 heures, monsieur Donald Perron, Maire, déclare l'ouverture de la séance ordinaire, sous la présidence de monsieur Donald Perron.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Vente du bâtiment du 318 rue Principale (ancienne église)
- 4.0 Modification résolution 18-04-3228/ Acquisitions de terrains / lots 3 809 193 et 3 809 189
- 5.0 Programmation de la TECQ 2014-2018
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Levée de la séance

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins trois jours avant le jour fixé de la séance;

**CONSIDÉRANT que** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le lundi, 4 juin 2018, conformément à l'article 152 de la loi;

**CONSIDÉRANT que** les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum;

**EN CONSÉQUENCE**, la séance extraordinaire du 6 juin 2018 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 18 h 00 heures.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 4 juin 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION  
18-06-3270**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 juin 2018.

## **VENTE DU BÂTIMENT DU 318, RUE PRINCIPALE (ANCIENNE ÉGLISE)**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Mériscope n'a pas donné suite à la résolution du conseil les avisant de la date butoir du 31 mars 2018 afin de concrétiser leur intérêt pour le bâtiment municipal du 318, rue Principale (ancienne église);

**ATTENDU QUE** madame Kathy Tremblay a également été informé qu'elle devait déposer son offre officielle avant le 31 mai 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une offre le 31 mai 2018 de la Bleuetière Keven Émond, senc au montant de 10 000\$;

**ATTENDU QUE** madame Kathy Tremblay a déposé une offre sans montant à la municipalité le 4 juin 2018;

**RÉSOLUTION  
18-06-3271**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la vente de l'immeuble (ancienne église) portant le numéro civique 318, route 138, Longue-Rive connu et désigné comme étant le lot trois millions huit cent huit mille cent trente-sept (3 808 137), le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances, dépendances avec la garantie quant aux titres de propriété seulement, le vendeur excluant toute garantie relative quant aux vices cachés ou apparents, de même que les installations septiques qui desservent cette bâtisse, l'acheteur achetant le tout à ses risques;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la Bleuetière Kevin Émond, senc au montant de 10 000\$, taxes en sus;

**QU'une** clause soit incluse au contrat afin que la municipalité soit désignée comme premier acheteur avec « droit de refus » en cas de vente dans le futur;

**QU'une** clause soit incluse à l'effet qu'advenant que l'entreprise Bleuetière n'exerce aucune activité durant une saison d'ici 2022, le bâtiment devra être rétrocéder à la municipalité au même prix que le montant vendu;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente vente.

**MODIFICATION            RÉSOLUTION            18-04-3228            /  
ACQUISITIONS DE TERRAIN / LOTS 3 809 193 ET 3 809  
189**

**RÉSOLUTION  
18-06-3272**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil modifie la résolution 18-05-3228 en autorisant la directrice générale a accordé un mandat à un notaire afin de préparer les contrats requis pour l'acquisition des lots 3 809 193 et 3 809 189 en remplacement de Me Julie Gonthier Brazeau qui a déménagé son étude dans la région de Montréal.

**PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**RÉSOLUTION  
18-06-3273**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions doivent être portées uniquement sur la séance extraordinaire.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RÉSOLUTION  
18-06-3274**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 18 :16 heures.

Nombre de citoyens présents : 16

---

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 13

---

**Donald Perron, maire**

---

**Chantale Otis,**

**Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière**